

Séance plénière  
du Conseil départemental du Haut-Rhin  
le vendredi 24 juin 2016

*La séance est ouverte.*

*Il est procédé à l'appel.*

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme FUCHS donne procuration à M. BECHT.

Mme GROFF donne procuration à M. WITH.

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN.

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

**M. le Président du Conseil départemental (Éric STRAUMANN)**

Merci.

Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance qui sera notamment consacrée à deux étapes incontournables du calendrier budgétaire, à savoir le vote du compte administratif 2015 et celui de la première décision modificative du budget 2016. Mais avant cela, permettez-moi quelques mots d'introduction.

Je souhaiterais débiter mon intervention par un rapide commentaire sur le référendum britannique dont les résultats nous sont parvenus ce matin. Bien évidemment, le peuple britannique est souverain dans son choix et ce dernier devra être respecté comme tel. Dès ce matin cependant, les bourses du monde entier ont accusé le coup et la Livre Sterling s'est effondrée, laissant présager des effets financiers et économiques à très court terme.

A ce moment, à ce jour et à cette heure, il est impossible de cerner l'ensemble des conséquences qui en découleront pour l'Europe et pour les Européens. L'Histoire nous le dira.

Je n'ai pu m'empêcher ce matin de faire le parallèle avec un autre référendum : celui qui a scellé le sort de l'Alsace en avril 2013 et qui a entraîné notre région dans un processus dont nous n'avons pas encore, aujourd'hui, évalué toutes les conséquences. D'ailleurs, je viens de regarder la télévision et je vois que Monsieur DUPONT-AIGNAN, Madame LE PEN, Monsieur MELANCHON, qui avaient à l'époque ouvertement et localement appelé à voter « NON » à l'Alsace se réjouissent aujourd'hui du résultat qui est sorti des urnes au Royaume-Uni.

Mais revenons-en à notre séance publique et aux perspectives budgétaires de notre collectivité qui, elles aussi, ont tout pour nous préoccuper.

Dans un article publié cette semaine, la revue POLITIS a confronté le fameux "CA VA MIEUX" à la situation financière des départements.

Se fondant sur les chiffres de l'Observatoire National de l'Action Sociale, cet article relève ainsi « l'inquiétante aggravation de l'effet ciseau » qui résulte de l'augmentation de la dépense d'action sociale et du désengagement progressif de l'Etat.

Le journaliste conclut par le constat suivant : "Voilà donc la solidarité nationale qui se retire insidieusement pour laisser la place à une solidarité locale plus incertaine et inégalitaire. La pauvreté explose et les départements n'auront bientôt plus les moyens d'en atténuer les effets".

Cette semaine également, le Premier Ministre regrettait, par communiqué, le refus de principe opposé par l'ADF à la renationalisation du rSa avec 2016 comme année de référence. Il en appelait ainsi, je cite, au "sens des responsabilités des départements".

Eh bien, j'ai envie de répondre "chiche, Monsieur le Premier Ministre !" Notre Conseil départemental est prêt à tenter le pari mais à condition que soient prises en compte certaines caractéristiques propres à notre département et, notamment, la très forte progression du chômage subie durant les dernières années.

Oui, je suis favorable à une renationalisation du financement du rSa mais alors sur la base du montant qui lui aurait été consacré par notre collectivité si le taux de chômage haut-rhinois était resté dans la moyenne nationale : soit une dépense d'environ 67M€ au lieu des 97M€ inscrits pour 2016, et des 108M€ dont nous aurions besoin. Telle est la proposition que j'ai faite par courrier au chef du Gouvernement.

En attendant, nous poursuivons sereinement notre réflexion sur la définition et la mise en œuvre du « juste droit » qui a déjà souvent été évoqué dans cette enceinte. Depuis notre séance publique du 18 mars dernier, une première réunion de la commission partenariale « Bénévolat-rSa » s'est ainsi déroulée dans nos locaux, sous la conduite de Josiane MEHLEN-VETTER.

Cette rencontre a démontré, si besoin en était, la forte implication de bon nombre d'entre vous, chers collègues, ainsi que celle des services départementaux. Elle a également été l'occasion pour nos partenaires institutionnels et associatifs d'exprimer leur grand intérêt pour notre démarche, ce qui laisse augurer des suites favorables et constructives.

Nous poursuivons également notre gestion du budget départemental « en bon père de famille », comme le dicte le mandat qui nous a été confié par nos concitoyens...mais aussi « en bonne mère de famille », comme le justifie la parité de notre assemblée.

A cet égard, je me permets de résumer le premier compte administratif de notre mandature en quelques « punchlines » (phrases choc), pour utiliser un terme en vogue. En voici cinq :

- L'augmentation des dépenses de solidarité se poursuit inlassablement, notamment sous l'impulsion du RSA qui progresse encore de 6,5% dans notre département, contre seulement 2,5% en moyenne nationale.
- La non compensation des charges transférées par l'Etat s'élève depuis 2009 à plus de 525M€ pour les trois principales allocations sociales.

- Les dépenses de personnel sont contenues grâce à des efforts de gestion et d'organisation quotidiens, sans détérioration des conditions de travail, ni perte de qualité des services apportés aux Haut-Rhinois.
- Le niveau d'investissement est maintenu à un niveau de près de 74M€ qui profite à l'économie, à l'emploi et à l'attractivité de notre département, et dont 28M€ bénéficient à nos partenaires publics et associatifs.
- Notre collectivité poursuit son désendettement grâce à un recours à l'emprunt limité à 20M€ et à un remboursement anticipé de prêts à hauteur de 33M€.

Cependant, ce compte administratif et la DM1 qui lui est associée aujourd'hui ne nous permettent, en rien, de relâcher nos efforts pour 2017 : je rappelle ainsi qu'il faudra dégager, à l'instar de cette année, des économies supplémentaires de 14M€ destinées à contribuer à la résorption de l'abyssal déficit public national.

Il est vrai que les départements ne bénéficient pas à cet égard de la « grâce présidentielle » récemment accordée aux communes. Sans doute les conseillers départementaux ne représentent-ils pas le même poids politique que les maires, dans la perspective des prochaines échéances électorales.

Mais comme le démontre la dernière édition du rapport d'activités des services qui vous a été remis, toutes les stratégies de modernisation et toutes les volontés d'innovation sont mobilisées sous la direction de notre DGS, Monsieur Philippe JAMET, afin de relever ce défi budgétaire annuel. Et je ne doute pas un instant que nous y parvenions à nouveau l'an prochain, car je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun d'entre vous et de chacun de nos collaborateurs.

L'une de nos autres préoccupations constantes, vous le savez, c'est de veiller, en relation avec le Conseil départemental du Bas-Rhin, au respect des intérêts alsaciens au sein de la région Grand Est, mais aussi à l'échelle nationale.

A cet égard, j'ai appris lors de ma récente rencontre avec les recteurs de la grande région, que la Ministre de l'Education Nationale envisageait de remettre en cause les conditions de l'enseignement religieux en Alsace-Moselle.

Je crois que face à l'argument de la « République une et indivisible » qui m'a été opposé pour justifier cette nouvelle tentative de grignotage du droit local et du Concordat, il n'y a qu'une réponse possible : l'unité et l'indivisibilité de notre volonté de voir être maintenues les modalités actuelles de l'enseignement de la religion en cadre scolaire, car elles contribuent à la paix sociale qui règne en Alsace depuis des décennies.

Tel est le sens de la motion que je vous proposerai d'adopter lors de cette séance.

Même si ce n'est pas sa vocation première, le dossier de la Maison d'Alsace à Paris a été considéré, lui aussi, comme un certain marqueur du respect de l'identité alsacienne. Avec nos collègues bas-rhinois, nous y avons été sensibles. Comme nous l'avons également été à l'égard des considérations patrimoniales et économiques qui devaient principalement guider notre choix.

Ce choix vous est proposé dans le cadre d'un rapport inscrit à l'ordre du jour de cette séance. Il tend à préserver la propriété interdépartementale de l'immeuble, tout en confiant sa gestion à un consortium de sept entrepreneurs incarnant le savoir-faire et l'excellence alsacienne.

C'est ainsi le pari du profit qualitatif à moyen et à long terme qui vous est proposé, au détriment du « tir financier à un seul coup » qui aurait retenti si cet immeuble emblématique avait été vendu.

Je crois qu'il est important que nous gardions « pignon sur avenue » à Paris. A l'heure où, par exemple, la Ligue d'Alsace de Football doit se fondre dans le carcan de la région Grand Est, et où nos belles communes ne participent plus à la désignation du « plus beau village de France », une telle initiative peut contribuer à la préservation de la marque d'excellence attachée à l'Alsace.

Le dernier point sur lequel je souhaiterais appeler votre attention est celui qui fait l'objet de la seconde motion soumise à votre vote aujourd'hui.

A travers elle, il s'agirait d'intégrer dans les marchés publics la clause dite « Molière » qui, au titre de la protection des salariés, permettrait au maître d'ouvrage de s'assurer que tout travailleur étranger présent sur un chantier, soit en mesure de comprendre, en langue française, les consignes et les règles de sécurité en vigueur.

Ceci permettrait également, plus en amont, de prévenir le dumping social exercé par certaines entreprises au détriment de celles qui se montrent plus soucieuses des conditions de sécurité appliquées à leurs salariés. Le temps est venu à présent d'examiner les rapports et motions inscrits à l'ordre du jour de cette séance publique. Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements.*

On démarre par la première Commission, avec Lara MILLION à qui je donne la parole.

### **Lara MILLION**

Merci M. le Président. La première communication concerne la gestion de la dette départementale pour l'exercice 2015. Comme vous l'a dit le Président, nous avons une gestion active de la dette. Avoir une gestion active de la dette, cela veut dire être à l'affût. A l'affût de pouvoir rembourser par anticipation, ou non, et, justement, de pouvoir nous désendetter, parce que les taux sont de plus en plus faibles. Juste pour vous donner quelques informations, effectivement, en 2015, nous avons remboursé des emprunts, en termes de remboursements anticipés, à hauteur de 32,7 M€. Grâce à cette gestion active de la dette, nous avons fait un gain de 2,8 M€, ce qui n'est pas rien, surtout aujourd'hui. L'encours de la dette du Département baisse. En effet, lorsque nous avons des difficultés financières, l'intérêt est de bien gérer et de faire attention à son encours de la dette. Bien entendu, on pourrait se dire qu'on emprunte, on emprunte, et on laisse filer. Mais à partir du moment où on emprunte, il y a des frais financiers, il y a un remboursement de capital. Nous n'avons pas choisi cette voie. Nous avons choisi la voie du remboursement. Et donc, l'encours de la dette du Département passe de 494,72 M€ à 438,23 M€ en un an. Je pense qu'il est important de souligner cet effort. La dette par habitant diminue donc de 656,94 € en 2014 à 580,29 € en 2015. J'en profite pour remercier l'ensemble des services n'est-ce pas, M. le Directeur général des services, M. JAMET, ainsi que le Directeur des finances, M. BETTER, qui, avec son équipe, fait aussi un très beau travail concernant cette action de désendettement et de gestion active de la dette.

### **M. le Président**

Des questions ? Le rapporteur.

### **Fabienne ORLANDI**

## **COMMUNICATION GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE EXERCICE 2015**

Le Conseil départemental donne acte au Président de la communication relative à la gestion de la dette départementale en 2015.

## **M. le Président**

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

## **Lara MILLION**

Concernant le compte administratif, j'aimerais qu'on y intègre le diaporama.

Le compte administratif 2015, vous le savez, est une photographie, au 31 décembre de l'année 2015, sur ce que nous avons réalisé. Evidemment, cela faisait partie d'un budget qui avait été voté en son temps. Nous avons aussi procédé à des décisions modificatives. Et je vous rappelle que, dès 2015, nous avons eu une communication de rigueur consistant notamment à mettre en place un plan pluriannuel d'investissement. Et il est vrai que ce compte administratif fait déjà apparaître les premiers éléments de cette rigueur concernant notre travail en 2015.

Nous allons vous montrer nos actions, car il est important de montrer que notre collectivité territoriale de proximité a plusieurs compétences, et qu'elle les réalise au mieux.

Tout d'abord, une vision globale des dépenses de fonctionnement. Que pouvons-nous voir et remarquer plus exactement ? Fin 2015, il y a une quasi-stabilité concernant les dépenses de fonctionnement ; en effet, nous avons, comme je vous l'ai dit, tenté de réduire certaines d'entre elles. Le montant total du compte administratif en dépenses de fonctionnement s'élève à 604,7 M€. Les charges de personnel ont été relativement contenues. Vous voyez certes une augmentation de 2,2 M€ ; mais je vous rappelle que, toujours concernant les charges de personnel, même quand nous n'embauchons pas, il y a le GVT (glissement vieillesse technicité), qui est une augmentation directe et forfaitaire automatique des personnes en place. Et, malgré cela, nous avons une augmentation, mais maîtrisée. Comme vous l'a dit le Président, on peut aussi se rendre compte que la solidarité représente 58,38 % de notre budget, pour un montant total de 353 M€, que je vous expliquerai un peu plus tard. Voilà, concernant les dépenses de fonctionnement, avec les montants des anciens comptes administratifs, afin que vous puissiez voir les variations.

Lorsque nous allons plus loin dans l'analyse, vous voyez ce que je vous disais tout à l'heure : 59 % de nos dépenses de fonctionnement sont des dépenses de solidarité. Après, vous avez les transports scolaires (6 %), l'enseignement (3 %), les frais de personnel (17 %), ainsi que les autres compétences que vous voyez devant vous.

Il est intéressant d'entrer un peu plus dans le détail et de comprendre quelles sont ces dépenses de fonctionnement. Tout d'abord, la voirie. Comme vous pouvez vous en rendre compte, sur les 7,7 M€, 2,5 M€ concernant la viabilité hivernale. Et encore, nous n'avons pas eu d'hiver trop rigoureux. On peut dès lors imaginer quelles seraient nos dépenses de fonctionnement si, demain, le temps devait changer. Je sais que des projections sont souvent demandées. Pour l'instant, nous restons stables et nous attendons de voir l'évolution de cette viabilité hivernale. L'entretien des chaussées représente 2 M€. Ensuite, vous voyez le nettoyage, le fauchage, l'entretien des ouvrages d'art, l'entretien des équipements, les glissières, la signalétique. Souvent, le citoyen ne se rend pas compte que la sécurité est aussi une de nos priorités. Or, on voit bien que, dans nos dépenses de fonctionnement, les montants sont assez conséquents la concernant.



23,2 M€ concernent la participation au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Nous pouvons aujourd'hui mettre à l'honneur tous les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires qui réalisent un travail important. Vous l'avez vu pendant les inondations. Nous avons, dans le Haut-Rhin, la chance d'avoir ces sapeurs-pompiers volontaires qui aident les sapeurs-pompiers professionnels – je pense qu'il était important de le souligner.

Les dotations aux collèges représentent 15,6 M€, avec la répartition que vous pouvez voir devant vous : collèges publics, plus de 10 M€, et collèges privés, 4,5 M€. On peut apercevoir la belle photo du collège de Burnhaupt.

Les transports représentent 34,6 M€, dont 4,431 M€ en faveur des personnes en situation de handicap. Je rappelle que le Département transporte 28 300 élèves par an et que nous avons décidé de maintenir le principe de gratuité.

Concernant la solidarité, il est vrai que l'on évoque souvent, à juste titre, des chiffres inquiétants – et l'on va en reparler. Mais il existe tout un travail. Le juste droit est important. Et il est également important de voir toutes les réalisations que nous faisons en la matière. Cela représente 366,9 M€. Santé et enfance : 83,6 M€. Personnes âgées : 74,6 M€. Personnes handicapées : 97,2 M€. Insertion : 111,2 M€.

Analysons cette répartition. Santé et enfance sont importantes car nous avons 1 154 mineurs accueillis en structure d'accueil, et 411 mineurs accueillis en accueil familial. Je vous rappelle aussi la priorité du Département, qui consiste à tenter d'augmenter le nombre de mineurs accueillis en structures familiales. Les services y travaillent. Je le redis : les structures d'accueil coûtent, par an et par enfant, 50 000 €, alors que, pour un accueil en famille, c'est la moitié, soit 25 000 €. Pour les personnes âgées, nous avons toujours une volonté – et, en 2015, cela a été le cas. Cela représente 74,6 M€, parmi lesquels 24 M€ d'aide à domicile et 49 M€ d'aide sociale à l'hébergement, avec les actions gériatologiques. Les personnes en situation de handicap représentent donc ensuite 97 M€, avec des prestations à domicile pour un montant avoisinant les 26 M€, et les prestations sociales d'hébergement pour 71 M€. L'allocation RSA, dont le Président vous a parlé, est aussi incluse dans cette solidarité : 96,2 M€ en 2015 ; et cela va avoisiner les 100, voire 108 M€ en 2016-2017, avec les actions d'insertion pour un montant de 15 M€. Et je me permets de vous rappeler ce que nous n'arrêtons pas de dire, et a fortiori aujourd'hui, quand on a vu et surtout entendu ce qu'a dit le Premier Ministre sur le fait de renationaliser le RSA. Si l'on regarde le schéma qui suit, celui-ci est très parlant : il s'agit des montants, depuis 2009, des dépenses non compensées du RSA, c'est-à-dire les montants que finance le Conseil départemental et qui n'arrêtent pas d'augmenter d'année en année. Et, je le rappelle aussi, le gouvernement a décidé, depuis 2013, d'augmenter chaque année le RSA de 2 %, ce qui représente quand même un coût pour nous de 2 M€ par an, à chaque fois, soit 10 M€.

Aujourd'hui, donc, nous en sommes à 525 M€, sur 7 ans, non compensés. Il est facile à l'Etat de dire : « On reprend. Mais donnez-nous tout l'argent, même celui que vous financez, vous, alors que nous, on n'a absolument pas compensé la différence ». A un moment, il faut quand même rester cohérent quand on décide de ne pas compenser, et ensuite de tout reprendre en redemandant le montant total aux Conseils départementaux qui souffrent aujourd'hui, vous le savez, de toutes les difficultés. En effet, par nos actions et nos compétences de proximité, nous sommes le rempart contre toutes les difficultés des citoyens aujourd'hui.

Après avoir vu la section de fonctionnement en dépenses, voici les recettes de fonctionnement, soit 673,4 M€, répartis entre la fiscalité directe (taxes foncières, contribution sur la valeur ajoutée et tous les autres impôts) et la fiscalité indirecte.

Malgré tout cela, le Département, en 2015, a investi pour un montant avoisinant les 74 M€ : 42,8 M€ d'équipements directs, 27,7 M€ de subventions et 3,4 M€ pour les travaux pour compte de tiers.

Je vais maintenant vous montrer en images quelques investissements importants, que ce soit pour le Département, pour les collectivités, les intercommunalités et toujours pour le citoyen. Les dépenses d'investissement les plus importantes sont bien entendu les réseaux et infrastructures ainsi que l'aménagement et l'environnement, l'enseignement, le développement économique, la culture, la jeunesse, la vie sociale, le sport, les loisirs, la solidarité.

Retour en images sur cette année 2015 ; ce ne sont bien sûr que quelques exemples.

- Premier investissement : les réseaux et infrastructures :
  - Vous le voyez, à Riedisheim, les travaux du giratoire RD 66, pour un montant voté de plus de 10 M€, et, consommés en 2015, 1,8 M€.
  - Rouffach, travaux sur la RD 18 bis, liaison A 35, pour un montant voté de 18,6 M€, et, consommés en 2015, 1,1 M€.

Des infrastructures importantes pour la qualité du territoire et, surtout, pour la sécurité.

- La restructuration du centre routier à Vieux-Ferrette ;
- La voie verte Huningue-Bâle, montant de l'opération 3,1 M€ ;
- Aménagement et environnement :
  - Valorisation du patrimoine forestier départemental : les travaux sont nombreux et s'élèvent à 155 000 € ;
  - Opération d'aménagement foncier à Ballersdorf pour un coût de 600 000 € ;
  - Réalisation d'un atelier de transformation pour vente directe à Sigolsheim, dans le cadre de la politique du Gerplan.

Nous sommes là aussi investis dans ces nombreuses opérations.

- Enseignement : vous le savez, nous sommes aujourd'hui en train de travailler sur un plan pluriannuel d'investissement sur les collèges, car il y a beaucoup de choses à faire, beaucoup de rénovations, et ces plans n'ont jamais été réalisés au plan global. Que reste-t-il à faire ? Dès lors que l'on veut mener une politique active en matière d'investissement, il faut avoir une vision globale, mais aussi pluriannuelle. En 2015, cela représente 9 M€.
  - A Mulhouse, le collège Bel-Air : construction d'un gymnase. Montant de l'opération : 3,5 M€ ;

- Création d'une télé-restauration au collège de Thann. Coût de l'opération : 1,6 M€.

Voici le retour en images, mais les collègues pourront nous en parler un peu plus, car ils ont suivi tous ces dossiers.

- Développement économique : 7,58 M€ :
  - Construction du nouveau télésiège au Schnepf ;
  - Contrat de plan Etat-Région : le Département a versé, en 2015, 150 000 € au CETIM-SERMAT de Mulhouse pour un projet très important de plate-forme Ecotreve.

Ce sont des exemples concrets concernant le développement économique qui est important quand il est local. Il est bien d'avoir du développement économique au niveau supra-départemental, régional, national, mais, quand il est plus proche de la réalité, cela va souvent plus vite, et c'est peut-être parfois mieux réfléchi, et l'action est peut-être plus proche des besoins.

- Culture, jeunesse et sport :
  - A Altkirch, la médiathèque départementale vient d'être inaugurée et a été ouverte au public le 18 juin. Montant de l'opération : 6,7 M€. Vous la voyez, elle est très belle, pour ceux qui n'ont pas encore pu la visiter.
- Les travaux que nous réalisons tout au long de l'année pour le compte de tiers, pour un montant de 3,36 M€, avec plusieurs exemples que vous avez devant vous :
  - La digue de protection à Brunstatt ;
  - La passe à poissons.

De belles réalisations.

- Solidarité :
  - 2,8 M€ pour les EHPAD ;
  - Centre pour personnes âgées de Colmar : 1,5 M€ versés en 2015.

La diapo suivante indique ce dont je vous ai parlé tout à l'heure, à savoir la gestion active de la dette. Ces investissements n'ont été possibles que parce que nous sommes parvenus à avoir un gain de 2,8 M€ rien qu'en renégociant la dette.

Recettes d'investissement en 2015 : 89 M€, dont 20 M€ d'emprunts nouveaux. Evidemment, les montants que je vous ai donnés sur l'encours de la dette (438,23 M€) intègrent ces 20 M€. Vous avez également toutes les recettes d'investissement que nous percevons, qui sont toujours assez faibles : le Fonds de Compensation de TVA pour 7,27 M€, les dotations. Et, bien sûr, moins on investit, moins on a de recettes d'investissement ; c'est toujours au prorata du montant d'investissement, que ce soit sur le FCTVA ou sur les dotations.

Nous arrivons donc à un compte administratif en dépenses de fonctionnement à hauteur de 673 098 739,63 € ; en recettes de fonctionnement à hauteur de 748 544 667,87 € ; ce qui nous donne un excédent de 75 445 928 €. Cet excédent va combler une partie du déficit

d'investissement, qui s'élève à 46 015 637,37 €, avec un résultat de l'exercice de plus de 29 M€ – résultat de l'exercice que nous avons déjà intégré, par anticipation, au budget primitif 2016. Ne pensez pas qu'en ce moment, il y ait 29 M€ en plus, car ils ont déjà été intégrés au budget 2016.

Voilà sur le compte administratif de 2015. Je crois que, malgré nos difficultés, malgré la ponction de l'Etat qui est de plus en plus importante, il y a une vraie volonté, pour 2015, 2016 et les prochaines années, de sérier les dépenses de fonctionnement, mais aussi de jouer notre rôle par rapport à nos compétences, à savoir investir là où il faut des investissements, avec les montants d'investissement que nous avons. Je le dis à chaque fois, mais c'est important : tout cela se fait grâce à une vraie responsabilité des élus. Il est toujours simple de dépenser, même quand on n'a pas d'argent – souvent, certains dépensent sans avoir l'argent. Nous, nous ne savons pas faire, car nous nous sommes des élus responsables. Et je voulais vraiment, une fois encore, remercier les collègues ainsi que l'administration, tant il est vrai que nous ne sommes pas dans une période facile. Mais, en nous serrant les coudes et en ayant de vraies priorités pour l'avenir du département, nous y arriverons.

**Fabienne ORLANDI**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- arrête le compte administratif 2015, détaillé selon le tableau annexé, qui dégage un excédent global de 31 679 105,26 €, dont 29 430 290,87 € pour le budget principal, 1 059 020,74 € pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance et 1 189 793,65 € pour le budget annexe de la Régie départementale de Production d'Energie ;
- approuve les maquettes du compte administratif 2015 jointes à la présente délibération ;
- donne acte au Président du Conseil départemental de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.

Monsieur le Président quitte la salle de l'Assemblée.

**Rémy WITH**

Y a-t-il des demandes de parole par rapport à la présentation et à la lecture de la délibération de ce compte administratif ? Pas de demande de parole. Je peux donc le mettre aux voix, en l'absence du Président, qui a bien quitté la séance. Je le dis afin que cela apparaisse dans le compte rendu.

Qui veut s'y opposer ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Le compte administratif est donc approuvé à l'unanimité.

On peut faire revenir le Président du Conseil départemental.

**M. le Président**

On passe au compte de gestion.

**Fabienne ORLANDI**

### **COMPTE DE GESTION 2015**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- constate que le compte administratif 2015 du Département et des budgets annexes est en parfaite conformité avec le compte de gestion afférent à l'exercice 2015,
- arrête le compte de gestion 2015 du Payeur départemental retraçant les écritures du budget principal du Département et des budgets annexes

**M. le Président**

Pas de question ? Adopté.

**Fabienne ORLANDI**

### **PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- décide de l'admission en non-valeur des créances non recouvrables pour un montant total de 175 947,58 €,
- impute cette dépense sur les comptes 6541 et 6542 du chapitre 015 pour 23 493,00 €, du chapitre 016 pour 6 722,33 €, du chapitre 017 pour 133 975,25 € et du chapitre 65 pour 11 757,00 €,
- procède aux virements nécessaires sur le budget départemental pour le redéploiement des crédits,
- autorise la reprise partielle de la provision à hauteur de 133 957,25 € pour les créances des indus RSA par l'émission d'un titre de recette au compte 7817 du chapitre 78 du budget départemental

**M. le Président**

Pas de question ? Adopté.

On poursuit avec Lara sur la décision modificative n°1.

**Lara MILLION**

Nous avons donc vu le compte administratif de 2015. Nous avons voté il y a quelques mois le budget primitif de 2016. Et voici la première décision modificative de l'exercice 2016. Je rappelle

que cette décision modificative doit évidemment être équilibrée. Nous l'avons bien spécifié aux collègues et à l'administration : à partir du moment où il y a des dépenses nouvelles, il faut trouver les recettes afin de pouvoir équilibrer cette décision modificative. C'est ce que je vais vous présenter à partir du diaporama.

Concernant la section de fonctionnement sur les dépenses, nous en avons de nouvelles, des dépenses minorées et des dépenses compensées. Concernant les dépenses nouvelles, dans la liste dont vous disposez, il s'agit surtout de réajustements de dépenses et de frais de dissolution. Sur les 850 938,34 € de dépenses nouvelles, nous avons, par exemple :

- les frais de dissolution de la société d'économie mixte de la Maison de l'Alsace pour 40 000 € complémentaires ;
- 180 000 € pour le règlement des primes d'assurance : il y avait un litige auquel nous avons trouvé une solution. Après renégociation, nous payons actuellement les factures de 2014-2015, d'où ce montant ;
- nous avons aussi des crédits complémentaires à trouver pour le remboursement des placements institutionnels hors département. Vous savez que cela ne dépend pas de nous, mais de décisions de placements ; et il nous faut des crédits complémentaires pour un montant de 300 000 € ;
- nous avons des règlements de prestations de compensation de handicap, un montant complémentaire à payer concernant des factures pour 215 000 €.

Il s'agit donc de réajustements concernant les dépenses nouvelles de fonctionnement.

Il y a aussi quelques dépenses minorées, mais vous voyez qu'elles ne sont pas importantes.

Et nous avons des dépenses compensées, parce que nous avons reçu la nouvelle notification liée à la loi sur le vieillissement. Elle comprend un volet « aide aux aidants », c'est-à-dire qu'il faut intégrer plus de 1,9 M€ en plus dans le budget 2016 concernant ce sujet. Pour le moment, ce montant est compensé en recettes de fonctionnement et donc, cela va bien. J'espère que cela ne suivra pas le même mouvement que pour les compensations comme nous les avons connues, type RSA ou autre. Sinon, en effet, nous rencontrerons des problèmes complémentaires.

Voilà sur les principales dépenses de fonctionnement en DM1. Juste un mouvement d'écritures, en bas, les 14 M€ : il s'agit des 14 M€ que nous prend l'Etat chaque année pour la résorption du déficit – qui ne l'est d'ailleurs jamais. Ces 14 M€, nous les avons mis en dépenses. Il s'agit en fait d'une diminution de recettes. Il ne s'agit pas d'une dépense. C'est pour cela qu'il y a juste un jeu d'écritures.

Il était également important d'intégrer les recettes complémentaires si l'on voulait équilibrer cette décision modificative n°1. Nous avons donc intégré les nouvelles notifications de l'Etat. Nous en avons plusieurs. Nous avons des réajustements sur la DGF, sur l'APA suite à notification pour un montant de 545 650 €. En revanche, j'aimerais souligner, parmi les recettes minorées, l'ajustement de la CVAE : aujourd'hui, par rapport à ce que nous avons prévu au budget 2016, nous avons déjà une baisse notifiée de 613 590 € sur la valeur ajoutée des entreprises. Cela veut bien dire qu'il y a effectivement une réduction de l'activité des entreprises.

Concernant les recettes compensées, je vous ai parlé tout à l'heure de la loi sur le vieillissement. La recette s'élève à plus de 1,9 M€.

Nous avons donc des recettes en équilibre avec les dépenses de la décision modificative n°1. Voilà pour le fonctionnement.

Concernant l'investissement, nous avons 1 381 240 € de dépenses nouvelles. Vous avez la liste des dépenses :

- le renouvellement du matériel de sécurisation sur le parcours VTT syndicat mixte du Lac Blanc : complément de dépense d'investissement pour 20 000 € ;
- des besoins de signalisation concernant le dossier de la viabilité hivernale, pour 120 000 € ;
- les travaux sur RD, de 300 000 € – nous avons d'ailleurs, vous le verrez, en recettes, une participation de l'entreprise ;
- la réévaluation de certaines prestations de l'opération de la liaison A 35 – RD 18 à hauteur de Rouffach pour un montant de 250 000 € ;
- l'accélération de l'opération du carrefour SNCF à Riedisheim pour 250 000 € ;
- 110 000 € pour le règlement partiel des réclamations en cours sur la déviation de Retzwiller : il s'agit d'un règlement partiel du dossier.

Voilà les dépenses nouvelles concernant la section d'investissement.

Concernant les dépenses minorées, il y a une bonne nouvelle. Souvent, les dépenses minorées correspondent à des décalages dans le temps, raison pour laquelle on minore les dépenses au niveau de la décision modificative n°1. La bonne nouvelle est le réajustement de l'enveloppe sur l'opération du giratoire à Saint-Louis (EuroAirport) : nous avons 200 000 € de moins que prévu. Le reste est constitué de décalages d'opérations.

Enfin, nous avons des dépenses compensées, que vous pouvez remarquer, sur des virements et des dépenses imprévues.

Vous remarquerez les 250 000 € complémentaires sur la liaison A 35 – RD 18 à hauteur de Rouffach. Vous avez également l'opération du carrefour SNCF à Riedisheim pour 250 000 €.

Ensuite, les recettes d'investissement complémentaires :

- nous avons, il y a quelques jours – vous le savez –, vendu l'ancienne Sous-Préfecture de Guebwiller, ce qui nous permet heureusement d'équilibrer cette décision modificative, pour un montant de 955 000 € ;
- une subvention de l'Etat de 159 000 € concernant l'opération de Rouffach, que nous n'avions pas intégrée dans le budget. En effet, tant que nous ne sommes pas sûrs, nous n'intégrons pas – on ne sait jamais, avec l'Etat.

Il y a également des recettes minorées, que vous pouvez voir, par rapport à des décalages d'opérations, ce qui équilibre notre section d'investissement.

Voilà, M. le Président, la première décision modificative de l'année par rapport au budget 2016.

### **M. le Président**

Fabienne. A moins qu'il y ait des questions ?

### **Fabienne ORLANDI**

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2016**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide de :

-constater l'excédent de fonctionnement cumulé 2015 d'un montant 75 445 928,24 €,

-affecter définitivement une partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 46 015 637,37 € (nature 1068)

-affecter définitivement le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 29 430 290,87 €, en section d'investissement pour 20 M€ (nature 1068) et en excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 9 430 290,87 (nature 002).

-arrêter le volume budgétaire de la DM1 à -2 086 987,22 € portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 872 325 088,09 €,

-arrêter le volume budgétaire de la DM1 à 759 020,74 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 4 928 653,74 €,

-autoriser la reprise de la provision relative aux indus RSA à hauteur de 133 958 € correspondant aux créances admises en non valeur dès lors que celle-ci deviendra sans objet,

-autoriser, pour l'Association du Groupement des Employeurs de l'Enseignement Musical (GEEM) de Guebwiller, en dérogation du règlement financier, le versement de la part 2016 avant la production du bilan et compte de résultat, dès signature de la convention afférente,

fixer, pour l'association de Gestion et d'animation du parc textile de Wesserling, en dérogation de la deuxième partie du règlement financier, les modalités de versement des subventions à allouer dans le cadre de la convention pluriannuelle 2016 à 2033 pour le soutien au site patrimonial textile de Wesserling et de la convention pluriannuelle pour les travaux sur le château de la manière suivante, à savoir :

- 1er versement : une avance de 35% à l'issue du vote de la subvention,

- 2ème versement : 35% sur présentation des justificatifs à hauteur de 70%,



- 3ème versement : le solde, soit 30%, sur présentation des justificatifs des travaux de l'année concernée.

porter le taux d'intervention du Département pour tous les RPI (regroupements pédagogiques intercommunaux) de 70% à 66% à compter de la rentrée 2016, dans le cadre d'une enveloppe fermée.

### **Annick LUTENBACHER**

Merci M. le Président. Je voudrais par avance remercier l'Assemblée départementale d'avoir bien voulu s'inscrire dans une démarche dérogatoire pour l'association de gestion du parc de Wesserling en matière de modalités financières. Avec mon collègue Raphaël SCHELLENBERGER, je voudrais souligner que nous avons particulièrement défendu le principe de la mise en œuvre d'un bail emphytéotique de 18 ans et d'une nouvelle convention pluriannuelle pour la gestion de ce site patrimonial important pour notre développement touristique. Je voudrais souligner que cela permettra à l'association de gestion de s'inscrire dans une garantie de financement pour les 18 années à venir, tant en matière de fonctionnement que d'investissement, et relever l'effort important du Département en faveur de l'association de gestion.

### **M. le Président**

Effectivement, vous vous êtes beaucoup impliquée dans ce dossier qui est... Pardon ? Oui, cela passera en CP. Ce dossier est pour nous, financièrement, très lourd, localement, politiquement très sensible. Et je remercie Annick pour son engagement, pour avoir trouvé une solution équilibrée, à la fois dans l'intérêt du Département, mais aussi et surtout dans l'intérêt de la communauté de communes. Raphaël ?

### **Raphaël SCHELLENBERGER**

Merci M. le Président. Comme Annick, je pense que ce rapport est aussi l'occasion de souligner la stratégie globale que nous menons tous en matière de restructuration des organismes satellites de notre collectivité. Deux sont pointés dans ce rapport : l'association de gestion du parc textile de Wesserling et également le groupement des employeurs en école de musique. Il s'agit là de dérogations qui s'intègrent surtout – et c'est ce qu'il faut avoir à l'esprit – dans une stratégie de restructuration de ces satellites, de ces partenaires, qui sont aussi l'illustration de l'intérêt bien compris à la fois du Département et de ses finances, mais aussi du développement de notre territoire. Il s'agit en tout cas, sur le parc de Wesserling comme sur le GEEM, de contenir la dépense tout en continuant à développer, c'est-à-dire de réussir à faire toujours aussi bien, voire mieux avec moins. On est là dans le très concret.

Les exemples de structures restructurées ou accompagnées sont nombreux, et on ne pourra pas tous les citer : le parc textile, le GEEM, le CDMC, le CDHF, encore récemment – et c'est l'occasion d'en parler – le CAUE. En effet, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une stratégie de réflexion d'ensemble de nos outils. Il faut savoir remettre en cause des outils qui, parfois, ont fonctionné pendant des années, mais qui ne rendent plus les services que l'on attend d'eux, et prendre ces décisions avec courage – M. le Président, c'est ce que vous faites largement. Mais ce travail nécessite aussi – et c'est ce que je souhaite saluer aujourd'hui – qu'au-delà de la rigueur et de la cohérence que nous mettons en œuvre, nous nous donnions la souplesse institutionnelle pour,

derrière, faire fonctionner ces restructurations. D'où l'intérêt de déroger aux règlements financiers pour ces deux dossiers.

### **M. le Président**

Merci. Oui, vous le voyez, nous sommes en train de mener, depuis un an, une réflexion sur l'ensemble des satellites. Nous faisons changer l'altitude croisière de certains ; pour les autres, nous sommes malheureusement obligés de les faire retourner vers la terre parce qu'ils n'ont aujourd'hui plus les mêmes fonctions qu'ils avaient à une autre époque.

Je salue aussi la présence de M. VINCENT, notre Trésorier départemental. Merci de votre présence.

Y a-t-il d'autres questions ? Des remarques ?

### **Max DELMOND**

Je voudrais juste revenir sur la situation financière du Département. Je pense que nous avons un endettement maîtrisé : il faut le dire. Certains Départements ont 15 ans, voire 20 ans ou plus de désendettement. J'ai écouté les chiffres de Lara. Fin 2014, nous étions à peu près à 6 ans de désendettement, c'est-à-dire le bénéfice de fonctionnement auquel on ajoute les frais financiers. Il nous faut désormais 5,4 années de désendettement. On sait que, jusqu'à 8 ans, on est à peu près dans les clous, il n'y a pas de grand danger. Cela signifie que l'on se prémunit pour l'avenir. Si les nouvelles sont bonnes, c'est parfait. Et si elles sont mauvaises, je ne vais pas dire que nous ne risquons rien, mais nous avons pris les précautions nécessaires. Donc, quand quelque chose va assez bien dans un département par rapport à d'autres situations, cette gestion de bon père de famille, alsacienne et haut-rhinoise, [aboutit à] 5,4 ans de désendettement ; je pense qu'il faut le dire et en être fier. Merci.

### **M. le Président**

Nous étions jusqu'à présent au-dessus de la moyenne, jusqu'en 2014. Il est vrai que 2015 est une année charnière. L'endettement n'étant que l'impôt de demain, il faut en effet être très prudent et ne pas prendre exemple sur les moins performants.

### **Olivier BECHT**

J'aimerais partager le même enthousiasme. Je suis tout à fait d'accord avec le constat pour dire que nous gérons en bon père de famille. J'espère simplement que nous ne serons pas victime d'une péréquation de la part de l'Etat. En effet, on sait que, généralement, ceux qui gèrent en bons pères de famille et qui, donc, ont des comptes équilibrés, sont sollicités au titre de la péréquation pour aller renflouer ceux qui, justement, n'ont pas cette même gestion. J'espère, que ce soit dans le domaine du RSA ou de la péréquation départementale, que notre Département ne sera pas mis ainsi à l'amende par l'Etat pour aller renflouer ceux qui n'ont pas la même saine gestion.

**M. le Président**

Je vous rappelle que nous n'avons pas intégralement budgété le RSA pour cette année 2016, et qu'il faudra trouver 6 M€ d'ici la fin de l'année pour faire face à nos engagements. Sinon, après, on suit le rythme des autres Départements, qui ne paient plus le 12<sup>ème</sup> mois. Mais j'ai bien compris qu'il ne faudra compter que sur nous-mêmes.

D'autres remarques ou questions ? La délibération est adoptée.

On poursuit avec la deuxième commission.

**Nicolas JANDER**

M. le Président, le premier rapport est consacré à Citivia SEM Pacte d'actionnaires.

La Citivia SEM a souhaité clarifier sa gouvernance en rédigeant un pacte d'actionnaires dont l'objectif est d'organiser la vie de la société autour des principaux thèmes suivants :

- Clarifier les modalités de l'information donnée aux actionnaires relative au plan d'affaires, son avancement et toute autre information permettant aux actionnaires d'avoir une idée claire de la marche de la société ;
- Définir des règles précises en termes d'engagement de la société dans différentes opérations : règles techniques, financières et commerciales. Un comité d'engagement est spécifiquement créé à cet effet et donnera un avis préalable à tout engagement de la société sur une opération ;
- Préciser les règles en matière de cession de titres, de sortie ou d'entrée dans la société.

De nombreuses clauses de ce contrat sont très techniques, mais ce qu'il faut retenir, c'est la création du comité d'engagement, qui permettra aux représentants du Département d'avoir une vision nette des engagements de la société, notamment auprès des communes.

**M. le Président**

Pas de question ?

**Nicolas JANDER****CITIVIA - SEM : PACTE D'ACTIONNAIRES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne mandat à Madame Catherine RAPP, porteur de parts, pour signer le pacte d'actionnaires à conclure entre CITIVIA-SEM et ses actionnaires.

**M. le Président**

Catherine RAPP quitte la salle et ne participe pas au vote puisqu'elle est administrateur.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Mme RAPP n'étant plus dans la salle. La délibération est approuvée.

### **Nicolas JANDER**

Deuxième rapport. Il s'agit de la prorogation de l'échéance de l'avance en compte courant d'associés consentie à la SEM Ecoparcs en 2014. C'est la Société d'Economie Mixte qui gère l'hôtellerie et la restauration de l'Ecomusée, qui connaît des difficultés financières. Le Département recherche activement une solution pour permettre la venue d'un investisseur. Il est proposé de proroger de 2 années l'avance en compte courant de 500 000 € consentis en 2014.

### **M. le Président**

Un autre satellite sur lequel il faudra se pencher au cours des prochains mois.

### **Nicolas JANDER**

## **PROROGATION DE L'ECHEANCE DE L'AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES CONSENTIE A LA SEM ECOPARCS EN 2014**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

-décide de proroger au 23 juin 2018 l'échéance du remboursement de l'avance de 500 000 € (cinq cent mille euros) versée le 24 juin 2014 et échue le 23 juin 2016.

-autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention du 24 juin 2016, afférente à cette avance.

### **M. le Président**

Michel HABIG, Président de la SEM, ne participe pas au vote et quitte la salle de l'Assemblée. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

M. Michel HABIG revient dans la salle.

### **Nicolas JANDER**

La Maison de l'Alsace à Paris. Le présent rapport est un rapport global sur les modalités de gestion du patrimoine départemental Maison de l'Alsace à Paris, qui, je vous le rappelle, est une propriété indivise des deux Départements, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Ce rapport informe l'assemblée sur l'avancement de la restructuration de la propriété départementale Maison de l'Alsace à Paris. Il

propose à l'assemblée de décider des modalités d'exploitation de ce patrimoine à l'issue des travaux, de choisir le futur exploitant, d'approuver l'économie générale du contrat de location, et propose de donner délégation à la Commission permanente pour la finalisation de ce dernier. En outre, le rapport soumet à l'approbation de l'assemblée un projet de révision de l'entente interdépartementale conclue avec le Département du Bas-Rhin pour la gestion de leur patrimoine commun, et propose d'autoriser le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin à signer la convention afférente.

Le rapport informe également l'assemblée des évolutions envisagées par la Société d'Economie Mixte locale Maison de l'Alsace à Paris, et, en conséquence, propose d'approuver les dispositions nécessaires à la participation du Département du Haut-Rhin aux opérations de dissolution anticipée de la SEML-MAP et de leurs suites, notamment financière.

Enfin, il est proposé d'attribuer à la SEML-MAP une subvention de fonctionnement complémentaire, au titre de l'année 2016, d'un montant de 100 000 €, et d'autoriser le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin à signer l'avenant n°1 à la convention du 22 janvier 2016.

### **M. le Président**

Voilà. C'est parfaitement synthétisé. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, il y a une Société d'Economie Mixte qui a exploité cette Maison de l'Alsace, la partie bureaux, puisque le restaurant au rez-de-chaussée est géré par un groupe spécialisé dans la restauration. La SEM va être liquidée. Il y a parfois des confusions, notamment auprès de nos collègues maires : il ne s'agit pas de la propriété de la Maison de l'Alsace, mais uniquement de son exploitation. Nous avons pris la décision de liquider cette société qui n'a plus d'objet, puisque nous confions l'exploitation de la Maison de l'Alsace à une nouvelle société, exclusivement gérée par des entreprises privées.

Raphaël a demandé la parole.

### **Raphaël SCHELLENBERGER**

Merci M. le Président. Je crois que c'est l'occasion de souligner tout ce que nous avons eu l'occasion de nous dire entre nous lorsque nous étions réunis avec nos collègues du Bas-Rhin. Nous avons là le choix, l'option, en quelque sorte, de continuer à nous payer, sur les Champs-Élysées, un outil de développement et de promotion de l'Alsace à l'international à un coût inexistant, en fin de compte, pour le Département. En effet, jusque-là, nous avions un autre outil qui permettait à l'outil de s'autofinancer. Cela ne fonctionnait plus. Aujourd'hui, nous trouvons une autre solution, avec un groupe d'entrepreneurs alsaciens, qui nous permet largement de faire la promotion de l'Alsace. Promotion de l'Alsace, je crois, plus que nécessaire en cette époque où il existe un courant de pensée politique qui aimerait voir la disparition des identités des territoires, qui aimerait voir l'uniformisation des provinces françaises autour d'une centralité exagérée. Et je crois que c'est un beau pied de nez que nous faisons à cette idée, à l'heure où la subsidiarité et la décentralisation font la une de l'actualité européenne. Je pense donc que nous prenons une décision courageuse, car cela n'était pas forcément financièrement la plus évidente, pour le développement de notre région, parce que c'est d'abord cela l'objectif d'une assemblée et d'une collectivité territoriale : c'est bien de promouvoir et de défendre son territoire, et pas seulement de faire des opérations financières avec des placements financiers.

**M. le Président**

Philippe TRIMAILLE a la parole

**Philippe TRIMAILLE**

Merci M. le Président. Je vais, pour ma part, aller dans le même sens que mon collègue Raphaël. J'étais de ceux qui, lorsque nous avons un certain nombre de discussions, plaident en faveur de la conservation de la Maison de l'Alsace, en disant que, plutôt que de chercher à vendre, il valait mieux chercher à l'utiliser – bien, et peut-être mieux. Je ne peux donc qu'être satisfait de ce qui est proposé tant sur le fond que dans la forme.

Le Département du Haut-Rhin s'est engagé avec celui du Bas-Rhin dans une démarche de promotion de l'Alsace et de développement de son économie, en procédant notamment à la fusion des agences du tourisme et du développement économique. La Maison de l'Alsace a naturellement vocation à être un outil de cette volonté politique, ce que rappelle le partenariat avec l'ADT et l'ADIRA, qui est mentionné dans les textes proposés. Il va de soi que Triple A aura aussi vocation à utiliser cet outil de promotion et d'attractivité de l'Alsace.

Vitrine de l'Alsace, la Maison de l'Alsace doit aussi être un outil que s'approprient les acteurs alsaciens eux-mêmes, à commencer par nos entreprises. C'est pourquoi je pense moi aussi que le dispositif de gestion et d'animation qui implique les entrepreneurs alsaciens eux-mêmes est le bon, car il est adapté à cet objectif. Il faut néanmoins avoir bien conscience qu'il est absolument fondamental que le service proposé soit d'une grande qualité, c'est-à-dire qu'il apparaisse comme conforme à l'image de rigueur et de sérieux qu'ont eux-mêmes les Alsaciens.

Je voulais donc simplement exprimer mon approbation enthousiaste vis-à-vis de ce qui est proposé aujourd'hui.

**Nicolas JANDER****MAISON DE L'ALSACE A PARIS**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

1/ s'agissant de l'exploitation de l'immeuble de la « Maison de l'Alsace à Paris » :

décide d'opter pour une location des bureaux et espaces connexes actuellement libres de l'immeuble du 39 avenue des Champs Elysées à Paris, dit « Maison de l'Alsace », aux fins d'exploitation en centre d'affaires et espace événementiel ;

décide de charger le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin et le Président du Conseil départemental du Bas-Rhin, ou leurs représentants, de finaliser les conditions d'une location à conclure avec MDA Partners, qui sera soumise pour approbation aux deux Commissions Permanentes respectives et dont

l'économie générale serait la suivante :

- locaux mis à disposition meublés et équipés, en leur état actuel d'achèvement,
- loyer annuel de 500 000 € indexé sur l'ILAT, avec une franchise de 9 mois la 1ère année, charges locatives usuelles en sus, hors charges du propriétaire,
- prise en charge du rôle de chef d'établissement et maintenance et entretien des communs ;

décide de maintenir l'entente interdépartementale créée entre les deux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sur le fondement de l'article L 5411-1 du Code général des collectivités territoriales, pour la gestion de l'immeuble en l'adaptant à ces nouvelles conditions d'exploitation ;

approuve, en conséquence, les termes du projet de nouvelle convention d'entente joint en annexe, qui se substituera à la précédente et dont les éléments essentiels sont les suivants :

- l'entente est une instance de coordination, d'animation et de gestion dont les décisions ne constitueront que des propositions,
- elle est composée pour chaque Département du Président du Conseil départemental ou son représentant désigné par arrêté et d'un conseiller départemental désigné par l'assemblée délibérante compétente de chaque Département,
- elle est constituée pour une durée indéterminée,
- elle assure le suivi et le contrôle des contrats d'occupation et/ou d'exploitation qui lient ou lieront les deux Départements à l'exploitant du restaurant brasserie « l'Alsace » et à l'exploitant du centre d'affaires,
- les Départements partagent par moitié les recettes et dépenses relatives à l'exécution de ces contrats,

approuve le principe de la désignation d'un des deux représentants du Département du Haut-Rhin au sein de l'entente comme mandataire de cette dernière pour la première période triennale de fonctionnement de l'entente après son adoption ;

désigne M. Rémy WITH en qualité de représentant du Département du Haut-Rhin au sein de l'entente ;

autorise le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin à signer la convention d'entente interdépartementale ci-jointe.

2/ s'agissant de la SEML MAP :

décide d'autoriser le représentant du Conseil départemental du Haut-Rhin à prendre part aux délibérations à intervenir dans les assemblées générales de la SEML MAP et notamment à prendre part à toutes décisions quant à l'avenir de la société, sa dissolution anticipée, et à participer à la nomination des liquidateurs ;

décide de donner délégation à la Commission permanente pour, le cas échéant, examiner les comptes de liquidation de la SEML MAP et prendre toute décision afférente à la procédure de dissolution envisagée ;

décide, en tant qu'actionnaire majoritaire à parité avec le Département du Bas-Rhin, de prendre en charge à parité le solde résultant des comptes de liquidation ;

décide d'attribuer à la SEML MAP une subvention de fonctionnement complémentaire au titre de l'année 2016 d'un montant de 100 000 €, approuve en conséquence et autorise le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin à signer l'avenant n°1 à la convention du 22 janvier 2016 ci-joint ;

décide de prélever les crédits correspondants sur le Programme F742, chapitre 65, fonction 93, nature 6574 (code programme 2887) du budget départemental.

### **M. le Président**

Voilà. Vous l'aviez compris : chez nous, rien n'est jamais décidé à l'avance. L'assemblée peut décider pendant qu'elle siège.

Juste une précision : je suis président de la SEM. J'en serai donc le liquidateur.

Des questions. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

Merci. Nous passons à la troisième commission. Alain ?

### **Alain GRAPPE**

Merci M. le Président. Je ferai aussi la lecture de la délibération, puisque le Vice-président, Lucien MULLER, n'est pas présent aujourd'hui.

Le premier dossier concerne la redevance due par les exploitants au titre de l'occupation provisoire du domaine public départemental liée aux chantiers de travaux sur les ouvrages de transport, de distribution de gaz et d'électricité.

Le présent rapport a pour objet la mise en place des redevances dues au titre de l'occupation provisoire du domaine public départemental liées aux chantiers de travaux pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz et d'électricité, et d'en fixer les barèmes de calcul.

### **REDEVANCES DUES PAR LES EXPLOITANTS AU TITRE DE L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL LIEE AUX CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ ET ELECTRICITE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- instaure les redevances dues pour l'occupation provisoire du domaine public départemental, liée aux chantiers de travaux par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et d'électricité, en application des articles R 3333-4-1, R 3333-4-2 et R 3333-13 du code général des collectivités territoriales ;

- fixe le montant des redevances pour occupation provisoire du domaine public départemental en faisant application des montants maximums prévus aux articles R 2333-105-1, R 2333-105-2, R 2333-107 et R 2333-114-1 du CGCT comme suit :



1. pour l'occupation provisoire du domaine public départemental par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz , des réseaux publics de distribution de gaz et des canalisations particulières de gaz : 0,35 € par mètre de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public départemental et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due ;
2. pour l'occupation provisoire du domaine public départemental par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité : 0,35 € par mètre de lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public départemental, et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due ;
3. pour l'occupation provisoire du domaine public départemental par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité : 1/10ème de la redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité au titre de l'occupation permanente du domaine public départemental par les réseaux de transport et distribution d'électricité.

- informe que les recettes seront imputées au budget du Département au Programme A638, Chapitre 70, fonction 621, nature 70323.

### **M. le Président**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

### **Alain GRAPPE**

Le deuxième rapport concerne la redéfinition des niveaux de service de viabilité hivernale. Comme l'a dit Lara MILLION tout à l'heure, la dépense de viabilité hivernale est importante, même si les hivers, aujourd'hui, sont relativement cléments. Le présent rapport a pour objet de proposer une réduction du niveau de service des routes départementales pour la viabilité hivernale, afin de contenir la dépense, sans dégrader forcément la qualité de l'offre. Le contexte financier actuel de la collectivité conduit à réviser les politiques d'entretien de la viabilité hivernale. Or, en masse salariale, le budget moyen alloué à la viabilité est de 2,9 M€. Ce montant oscille entre 2,2 M€ – qui est le minimum, car il y a des charges fixes auxquelles on ne peut pas déroger – et peut aller jusqu'à 6 M€ – c'était le cas en 2012-2013. La politique de viabilité hivernale décidée par le Département pour son réseau routier se traduit en termes opérationnels par la mise en forme d'un dossier d'organisation de la viabilité hivernale, et fixe les principes d'organisation de l'exploitation hivernale des routes départementales du Haut-Rhin.

Le présent rapport vous propose d'arrêter les nouveaux niveaux de service qui s'appliqueront sur les routes départementales pour l'hiver 2016-2017.

Brièvement, les trois grands principes de révision sont :

- La généralisation de la conduite sans accompagnateur en plaine pour les circuits dont l'altitude est inférieure à 500 mètres ;
- L'abaissement du niveau de traitement sur certaines routes secondaires pour lesquelles il existe une alternative proche ;
- Le désengagement du Conseil départemental sur certains circuits essentiellement urbains, ceci après concertation, à la fois des Conseillers départementaux pour ce qui est de

l'abaissement du niveau de traitement, et avec les communes concernées concernant les désengagements.

## **REDÉFINITION DES NIVEAUX DE SERVICE DE LA VIABILITÉ HIVERNALE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

-approuve les niveaux de service des routes départementales pour la viabilité hivernale et les mesures d'accompagnement y afférentes conformément aux annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération.

-donne délégation à la Commission permanente pour actualiser la carte des niveaux de service ainsi que toutes les modalités y afférentes ceci afin de pouvoir rectifier certaines choses au cas où la nouvelle réglementation poserait des problèmes.

### **M. le Président**

Pas de demande de parole ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

### **Alain GRAPPE**

Le rapport n°3 concerne la validation du schéma directeur d'accessibilité des transports du département du Haut-Rhin.

Le présent rapport a pour objet l'adoption du schéma directeur d'accessibilité des transports, agenda d'accessibilité programmée (SDAP) du département du Haut-Rhin.

## **VALIDATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS DU DÉPARTEMENT DU HAUT- RHIN**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le Schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs du Département du Haut-Rhin dont le projet est annexé à la présente délibération.

### **M. le Président**

Pas de demande de parole ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

### **Alain GRAPPE**

Le dernier rapport de la troisième commission concerne le prolongement de la ligne n°3 du tramway de Bâle jusqu'à la gare de Saint-Louis et concerne la participation départementale.

## **PROLONGEMENT DE LA LIGNE N°3 DU TRAMWAY DE BÂLE JUSQU'A LA GARE DE SAINT-LOUIS - PARTICIPATION DEPARTEMENTALE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

attribue à la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières une contribution forfaitaire, non révisable et non actualisable, d'un montant de 3,5 M€ pour le prolongement de la ligne 3 du tramway de Bâle jusqu'à la gare de Saint-Louis,

échelonne le versement des 3,5 M€ selon les modalités suivantes :

- 2017 : 0,2 M€
- 2018 : 0,2 M€
- 2019 : 0,52 M€
- 2020 : 0,52 M€
- 2021 : 0,52 M€
- 2022 : 0,52 M€
- 2023 : 0,52 M€
- 2024 : 0,5 M€.

autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 204142 du budget départemental,

autorise le Président du Conseil départemental à signer tous documents relatifs aux fonds européens,

précise que la convention financière sera soumise au vote lors d'une prochaine Commission permanente.

### **M. le Président**

C'est un engagement qui a été pris par le passé. Il n'a jamais été formalisé par une délibération. Je me suis rapproché de la communauté de communes. Au regard de nos difficultés financières, ils ont accepté l'étalement du paiement jusqu'en 2024 de cet engagement qui est quand même important (3,5 M€), mais pour un projet structurant pour tout le secteur du Sud Alsace, de l'aéroport et, évidemment, de l'agglomération de Bâle - Saint-Louis.

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? délibération adopté.

### **Max DELMOND**

Pascale SCHMIDIGER est intervenue ce matin. Je voudrais adresser mes remerciements pour l'adoption de ce rapport. Cet aménagement, qui est financé à 40 % par la Suisse, et à peu près à 25-30 % par Saint-Louis et la Communauté d'agglomération, me paraît quand même un investissement qui n'est pas à usage local et purement dédié à Saint-Louis intra-muros, mais dessert tout le Sud Alsace. Certains collègues pourraient croire qu'il s'agit d'un investissement uniquement ludovicien Trois Frontières. Pas du tout. C'est un investissement qui est au service de tout le Haut-Rhin. Et

nous avons la chance, alors que le tracé est pour les trois quarts en France, d'avoir 40 % de fonds suisses. Merci donc d'avoir adopté cette délibération. Et je tenais à apporter cette précision : ce n'est pas uniquement à usage ludovicien intra-muros.

**M. le Président**

Il est des explications qui instillent un doute... Non, mais il n'y a pas de souci.

**Max DELMOND**

Non, mais parfois, on aurait tendance à croire que... Je prends souvent l'exemple de l'aéroport ou du parking de la gare. Quand on demande de l'aide sur le parking de la gare, ce n'est certainement pas pour les gens qui habitent Saint-Louis, qui se servent de la gare et qui ont besoin de se garer. C'est tous ceux qui viennent d'ailleurs qui en ont besoin. Voilà. Merci.

**M. le Président**

Merci à toi et merci aussi à Pascale SCHMIDIGER qui a soutenu les démarches entre le Département et la Communauté de communes. Ce n'était pas un dossier simple et gagné d'avance. En effet, il y a quelques mois, nous étions plutôt sur l'idée de dire : « On ne fera pas ». Il faut aussi le dire. Nous étions plutôt partis sur cette idée-là. La réflexion a mûri grâce à l'implication des Conseillers départementaux locaux et la compréhension de tous les autres Conseillers départementaux.

Nous poursuivons avec la quatrième commission. Alain ?

**Alain COUCHOT**

Merci M. le Président. Une seule délibération pour la quatrième commission. Elle concerne la tarification des établissements et services dans les champs personnes âgées, personnes en situation de handicap et enfance. Elle poursuit la démarche de convergence tarifaire engagée en 2016 par notre assemblée dans le triple objectif de maîtriser les coûts, de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens et de maintenir des prestations de qualité au service des publics concernés.

**M. le Président**

Merci. Karine PAGLIARULO.

**Karine PAGLIARULO**

**TARIFICATION 2017 DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX SUR LES CHAMPS PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET ENFANCE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

pour l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence de tarification du Président du Conseil départemental, à l'exception d'une part, des services de prévention spécialisée et services d'aide à domicile auprès des familles et des mineurs de moins de 21 ans, et, d'autre part, des quatre services d'aide à domicile autorisés auprès des personnes âgées et personnes en situation de handicap (et habilités à l'aide sociale) :

- adopte les principes de tarification pour la campagne 2017, tels que figurant dans le rapport ci-joint, lesquels s'inscrivent dans le cadre des dispositions de l'article R 314-25 du Code de l'action sociale et des familles,
- fixe le taux de reconduction 2017 à 0,5 % des dépenses nettes autorisées dans les budgets 2016, hors mesures non reconductibles, hors mesures nouvelles, hors incorporation de résultats antérieurs, le cas échéant, et hors dotations aux amortissements et frais financiers retenus pour leur montant réel,
- précise que ce taux de 0,5 % se base sur un niveau de capacité constant et qu'en conséquence, la fixation des principes de tarification pour la campagne 2017 ne présage en rien de modifications éventuelles dans la capacité des établissements et services qui seront prises en compte dans le cadre de la tarification 2017,

décide que ce taux de reconduction ne s'appliquera pas :

- pour la section hébergement, aux établissements et services qui présentent, au compte administratif 2014, un coût à la place hors mobilier/immobilier supérieur à la moyenne départementale disponible de la catégorie concernée, telle que figurant dans le rapport ci-joint,
- pour la section tarifaire dépendance des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), aux EHPAD qui présentent, au compte administratif 2014, une valeur nette du point GIR supérieure à 7,00 € pour les établissements publics et associatifs ; et à 5,91 € pour les établissements commerciaux,

décide d'appliquer en conséquence un taux d'évolution nul dans ces deux cas précités.

## **M. le Président**

Merci Mme le rapporteur.

Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée.

Nous poursuivons avec la cinquième commission : Rémy WITH.

## **Rémy WITH**

Je ne ferai pas triple fonction, mais double fonction : de président de commission et de rapporteur de la commission, puisque ma collègue Bernadette GROFF a dû nous quitter car elle siège à la commission de la DETR, à la Préfecture, qui se réunit en même temps que nous. Nous n'avons qu'un seul rapport, M. le Président : il s'agit de la communication relative aux transactions

immobilières pour l'année 2015. En tant que président, je n'ai pas de commentaire à faire. C'est une délibération annuelle classique qu'il nous appartient de communiquer à l'ensemble de l'assemblée.

## **COMMUNICATION RELATIVE AUX TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2015**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

-donne acte au Président de la communication relative au bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par le Département du Haut-Rhin en 2015, conformément aux diverses décisions prises par l'Assemblée, à savoir :

. Montant des acquisitions : 173 331,22 €

. Montant des ventes : 1 462 158,30 €

Le tableau récapitulatif, relatif à ces transactions immobilières, est joint à la présente délibération.

- donne acte au Président de la communication relative à l'exercice, pendant l'année 2015, de la délégation accordée par l'Assemblée en séances des 31 mars 2011 et 2 avril 2015 en matière immobilière, pour les décisions de conclusion et de révision du louage de choses pour une durée inférieure ou égale à 3 mois ou d'une valeur locative d'un montant inférieur ou égal à 500 € par mois, à savoir :

. locaux pris à bail dans le cadre de la délégation : 0 €

. locaux donnés à bail dans le cadre de la délégation : 17 263 €

### **M. le Président**

Pas de demande de parole ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Délibération adoptée.

Nous passons à la sixième commission. Michel HABIG.

### **Michel HABIG**

Merci Président. Un seul rapport, qui a trait à notre régie départementale de production d'énergie électrique. Ce sont des opérations d'ordre. Il y a eu quelques retards dans l'installation de trois turbines sur le canal du Rhône au Rhin désaffecté. C'est la raison pour laquelle les comptes enregistrent un excédent d'investissement de 1 123 982,74 €. Par ailleurs, la section de fonctionnement enregistre un excédent de 65 810,91 € : ce sont des régularisations d'arriérés dus par les acheteurs d'énergie produite par des panneaux photovoltaïques installés sur 4 collèges. Il est donc proposé d'affecter ces excédents au financement des investissements prévus en 2016-2017.

### **M. le Président**

Merci. Annick LUTENBACHER.

**Annick LUTENBACHER**

**EXERCICE 2015 : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

-approuve définitivement le résultat de fonctionnement, affecté par anticipation au budget primitif 2016, pour un montant de 65 810, 91 € et décide de l'affecter en réserve d'investissement, nature 1068,

-approuve définitivement l'excédent de la section d'investissement, affecté par anticipation en solde d'exécution excédentaire au budget primitif 2016, pour un montant de 1 123 982, 74 € et décide l'affecter en solde d'exécution excédentaire, nature 001.

**M. le Président**

Pas de demande de parole ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

Nous poursuivons avec la septième commission. Brigitte.

**Brigitte KLINKERT**

Merci Président. Trois rapports pour la septième commission. Je laisserai tout à l'heure le rapporteur lire l'extrait de délibération.

Le premier rapport concerne le prix de vente pour l'ouvrage *Guerre des Vosges - Guerres de montagne, 1914-1918*. Ce sont en fait les actes d'un colloque organisé l'année dernière par les Archives départementales du Haut-Rhin et les Archives départementales des Vosges, à Colmar et à Epinal.

Le deuxième rapport concerne la modification des statuts du pôle d'archéologie interdépartemental rhénan, suite, notamment, aux modifications dues à la loi NOTRe en termes de dénomination, suite également au déménagement du PAIR en termes d'adresse, et enfin suite aux évolutions récentes en termes de missions du PAIR, qui concernent d'une part des missions d'exploitation des systèmes d'information et, d'autre part, la gestion du dépôt archéologique.

Le troisième rapport est l'adoption du règlement intérieur de la médiathèque départementale du Sundgau, qui a été inaugurée samedi dernier et dont on peut dire, d'ores et déjà, que le public lui réserve un accueil enthousiaste, puisque, depuis samedi, le public est nombreux à fréquenter cette médiathèque départementale du Sundgau. Ce matin, nous avons déjà 588 inscrits, dont 277 de la commune d'Altkirch et 311 des communes alentours. Nous espérons arriver, à la fin de 2016, à 1 000 inscrits dans la médiathèque du Sundgau ; je dirais que nous sommes sur la bonne voie pour atteindre, voire pour dépasser cet objectif.

Voilà ce que je souhaitais dire en introduction.

**M. le Président**

Voilà. Raphaël, dont je connais l'esprit de synthèse.

**Raphaël SCHELLENBERGER**

**FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PUBLICATION DEPARTEMENTALE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

-fixe le prix public de vente de l'ouvrage « Guerre des Vosges, guerres de montagne 1914-1918 » à 25 € l'unité,

-précise que la recette correspondante sera affectée à la régie de recettes des archives départementales permettant l'encaissement des produits de la vente.

**M. le Président**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

**Raphaël SCHELLENBERGER**

**MODIFICATION DES STATUTS DU PÔLE D'ARCHEOLOGIE INTERDEPARTEMENTAL RHENAN**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte les nouveaux statuts du Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan en intégrant les évolutions récentes en termes de missions, de dénomination et d'adresse, tels que joints en annexe à la présente délibération.

**M. le Président**

Pas d'opposition ? Adopté.

**Raphaël SCHELLENBERGER**

**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DU SUNDGAU**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

-approuve le règlement intérieur de la Médiathèque Départementale du Sundgau joint en annexe à la présente délibération ;

-approuve les tarifs réglementés pour les abonnements et les impressions ainsi que suit :

1. ABONNEMENTS :

- Le tarif plein est de 15 (quinze) euros;



- Le tarif réduit est de 8 (huit) euros. Il est accordé, sur présentation d'un justificatif, aux étudiants ou aux apprentis de moins de 25 ans, aux personnes bénéficiaires des minimas sociaux, aux allocataires du RSA et aux personnes non imposables ;
- La gratuité est accordée dans les cas suivants :  
les moins de 18 ans,  
tout professionnel du monde culturel, éducatif, social et sportif dans le cadre d'un partenariat avec la Médiathèque Départementale du Sundgau. Il leur est alors établie une carte professionnelle.
- En cas de perte de la carte, son remplacement sera facturé 2 € à l'utilisateur.

## 2. PRIX DES IMPRESSIONS :

- 0,20 € la page A4 en Noir et Blanc
- 0,40 € la page A3 en noir et Blanc
- 0,40 € la page A4 en Couleur
- 0,60 € la page A3 en couleur

Les recettes seront encaissées dans le cadre de la régie de recettes de la médiathèque.

### **M. le Président**

Pas d'opposition ? Adopté.

Merci Raphaël. Nous poursuivons avec la dixième commission. Fatima.

### **Fatima JENN**

Merci. La première délibération concerne la Cité de l'Enfance, qui est une maison d'enfants à caractère social et constituée en budget annexe du Département. Elle peut accueillir jusqu'à 75 enfants âgés de 3 à 18 ans, répartis sur 60 places d'internat et 15 places de placement familial. A l'issue de l'exercice 2015, la section d'investissement présente un solde positif de 640 179,04 €, dont 167 810,40 € au titre de l'exécution budgétaire 2015. La section de fonctionnement présente également un solde positif de 418 871,70 €, dont 268 841,70 € au titre de l'exécution budgétaire 2015. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 300 000 € à la compensation des charges d'amortissement, dans la perspective des travaux de toiture à réaliser ; et de 118 841,70 € en report à nouveau.

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 DE LA CITE DE L'ENFANCE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le résultat cumulé de fonctionnement d'un montant de 418 841,70 €,
- d'affecter 300 000 € à la réserve de compensation des charges d'amortissement sur la nature 10687 et 118 841,70 € en report à nouveau sur la nature 110,
- d'approuver le résultat d'investissement d'un montant de 640 179,04 € qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2016 sur la nature 001.

### **M. le Président**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

**Fatima JENN**

Le deuxième rapport me permet de parler de l'investissement du Département dans le FSL.

M. le Président, chers collègues, la délibération qui vous est présentée aujourd'hui porte sur les aides aux personnes ou aux familles qui éprouvent des difficultés particulières, notamment pour payer leurs factures impayées d'énergie, d'eau et de service téléphonique. Nous mobilisons, pour ces aides, le Fonds de Solidarité Logement. La loi dite Besson, du 31 mai 1990, qui vise à la mise en œuvre du droit au logement, prévoit notamment la contribution volontaire – et je dis bien volontaire – des fournisseurs d'énergie. Le 16 octobre 2015, le Conseil départemental a délibéré en faveur du renouvellement du partenariat entre le FSL et les énergéticiens pour la période 2015-2017. Le montant total de leur participation devrait atteindre 240 000 € en 2016. Toutefois, le Fonds Social de Logement connaît une baisse significative de ses recettes en 2016. C'est pourquoi la Commission permanente s'est prononcée favorablement le 22 avril 2016 pour l'application de mesures d'urgence visant à contenir les dépenses du fonds et à freiner la récurrence des interventions.

Je voudrais souligner que cette délibération qui vous est proposée aujourd'hui n'est pas que technique. Il ne s'agit pas seulement d'approuver et d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat et de statuer sur le compte spécifique du FSL. Cette délibération, à travers l'investissement du Département sur le Fonds Social du Logement, est éminemment politique, dans le sens où elle instaure un système de solidarité volontariste – je dis bien volontariste – efficace, pertinent et responsable. Le logement est la condition première pour accéder à une vie autonome. C'est pourquoi il est également plus que jamais au cœur des préoccupations du Conseil départemental. Il s'agit bien pour nous de répondre aux besoins fondamentaux de nos concitoyens, et en particulier des publics défavorisés.

L'investissement du Département sur le FSL est responsable, car il est juste. Il permet, dans tous les cas où nous voyons bien qu'il ne s'agit pas d'un abus, d'éviter le risque de coupure en utilisant le levier de l'aide au paiement de l'énergie pour les locataires. L'accès au FSL pour les personnes et les ménages en grande difficulté constitue un soutien tangible. Le fonds permet de dispenser des aides aux familles éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources et de leurs conditions d'existence, pour accéder à un logement décent ou indépendant, ou s'y maintenir, et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. En cela, le FSL est un des principaux outils du plan départemental pour l'hébergement des personnes défavorisées, que nous co-pilotons avec l'Etat.

Le but est aussi de briser, parallèlement, le cercle infernal de l'endettement.

L'investissement du Département sur le FSL est responsable et pertinent, car il responsabilise aussi les familles, qui s'engagent par un rapport minimal, respectent leurs engagements et se mobilisent à la recherche de solutions. Nous apportons ainsi un soutien au travers de mesures d'accompagnement social liées au logement individuel, en vue de favoriser leur insertion dans leur logement, leur environnement social, familial et professionnel.

L'investissement du Département sur le FSL est responsable, car il a été fortement analysé, comparé, étudié. Les mesures s'inscrivent dans les constats partagés au niveau national sur le rôle du FSL, qu'il convient de repositionner dans sa fonction de prévention des expulsions et son caractère subsidiaire. Elles ont fait l'objet d'un « benchmarking » (évaluation comparative) des règlements intérieurs d'autres Départements. Il s'agit de mieux cibler les problématiques liées au logement, les publics les plus vulnérables, de miser sur des solutions durables, en privilégiant

l'accompagnement social, la mobilisation des dispositifs de droit commun à la coordination des instances et des acteurs.

L'investissement du Département sur le FSL est responsable, car il est partenarial et, en cela, efficace, créant autour de ces difficultés qui, lorsqu'elles sont extrêmes, risquent de conduire à l'expulsion, un réseau de partenaires mobilisés vers un même objectif.

Le partenariat réunit le Département, les collectivités, les bailleurs – je dis bien les bailleurs –, les fournisseurs d'énergie, la Caisse d'Allocations Familiales, les associations. Le partenariat est – il est important de le souligner – d'abord un engagement financier.

En ce qui concerne l'aide au maintien dans le logement, par exemple, toujours dans une volonté de responsabiliser les ménages, nous les encourageons à s'inscrire dans un accompagnement visant à analyser et, si possible, résorber les difficultés à l'origine des impayés de loyer, plutôt que d'intervenir régulièrement sous forme d'aides publiques.

En ce qui concerne l'énergie, nous proposons désormais qu'une participation de 10 % du montant de la facture soit à régler, avant toute intervention du FSL, à la charge du demandeur. Il existe un plafonnement de 500 €, le paiement des frais d'ouverture de compteur et de la première facture acquittée par le ménage, le paiement du bois et du fuel sur ces services faits. Il est très important pour nous – et j'insiste là-dessus – de responsabiliser les ménages sur leur consommation de fluides, et qu'un effort de paiement préalable soit exigé.

Enfin, la révision des critères du FSL, que nous avons mise en place et qui se concrétisera prochainement, s'inscrit dans un esprit de responsabilisation des ménages et dans une démarche résolument partenaire qui traduit la volonté départementale de ne pas agir uniquement à travers l'aide sociale, mais également à travers l'action sociale.

Merci.

## **M. le Président**

Merci. Philippe TRIMAILLE sur le FSL.

## **Philippe TRIMAILLE**

Merci M. le Président. Effectivement, le FSL est un outil partenarial très important, qui est actionné au service des locataires lorsque ceux qui sont les plus fragiles rencontrent des difficultés. Je tiens à souligner l'esprit de la convention qui est proposée aujourd'hui, notamment avec EDF. En effet, c'est vraiment l'esprit partenarial qui doit régner. Cette convention rappelle quels sont les engagements réciproques des partenaires, et en particulier la volonté d'EDF d'être consultée lorsqu'il peut y avoir des modifications, notamment du règlement du FSL. Le Département du Haut-Rhin a d'ailleurs une longue tradition de dialogue avec ses partenaires dans le cadre du FSL, et en particulier avec les bailleurs sociaux.

Cependant, ceux-ci ont été assez surpris de découvrir que des modifications du règlement intérieur ont été décidées unilatéralement par le Département, alors même qu'ils ont des réunions de discussion régulières avec celui-ci. Leur surprise était donc que cela n'ait pas été mis à l'ordre du

jour de l'une de ces discussions. J'ai bien noté que des discussions vont avoir lieu prochainement, mais je ne pense pas que ce soit une bonne méthode de discuter après avoir décidé.

Par conséquent, ce que je demande, c'est que cette tradition du dialogue avec les bailleurs sociaux de notre département et les autres partenaires, bien évidemment, soit préservée. Cela est d'autant plus important que la situation est difficile sur le terrain, et que les victimes de cette situation, ce sont d'abord ceux de nos concitoyens qui sont les plus fragiles. Il est donc de notre devoir, à nous, Département, qui sommes la collectivité de la solidarité, de faire vivre le dialogue et la réflexion partenariale, non pas pour faire moins, mais pour faire mieux dans ce domaine.

Or, les mesures qui ont été prises, de modification du règlement intérieur, ne vont pas toutes dans ce sens et même, pour certaines, ne font que laisser aux seuls bailleurs sociaux la prise en charge des difficultés, alors qu'ils font déjà des efforts importants pour offrir des débouchés aux plus fragiles, et qu'ils servent ainsi d'amortisseurs sociaux.

A mon sens, le Département donne des signes de désengagement en matière de logement alors que, comme l'a rappelé ma collègue Fatima JENN, c'est bien l'un des postes prioritaires de nos concitoyens. Les modifications du règlement intérieur du FSL donnent ce signal, d'autant plus que le montant de l'intervention du Département est en baisse régulière, alors même que celui de nos partenaires comme la CAF et les bailleurs sociaux se maintient.

Mais il est une autre forme de désengagement que je souhaite souligner : il s'agit du désengagement du Département de sa délégation de l'aide à la pierre, tel que cela a été signifié au Préfet. Je ne sais pas s'il y a un débat politique – à mon sens, il ne devrait pas [y en avoir] – sur le besoin de constructions de logements sociaux. Quoi qu'il en soit, ce qui demeure, c'est que le besoin en matière de rénovation énergétique du parc actuel est incontournable. Donc, dans la tendance que j'ai le sentiment de repérer, je souhaite prévenir ce qui pourrait être alors la prochaine étape dans la logique de cette tendance, et qui ne me paraît pas être bonne : c'est que le Département se désengage également de ce besoin de rénovation énergétique. Je pense que le Département doit tenir ferme sur ce point. Il en va de la capacité à maîtriser les charges d'énergie qui incombent aux locataires et donc de préserver leur pouvoir d'achat, voire tout simplement leur possibilité de se maintenir dans leur logement.

Merci.

### **Fatima JENN**

Notre collègue a évoqué plusieurs points.

Concernant la relation et la concertation avec EDF, cela a déjà été fait. J'ai rencontré le directeur d'EDF en janvier pour lui parler de cela. Et bien sûr, ils seront dans le protocole de mise en place du nouveau règlement. Ils ne seront donc pas du tout éloignés, bien au contraire.

Pour les bailleurs, je les ai rencontrés le 23 mai avec le service. Là aussi, la concertation a été faite. D'ailleurs, nous avons d'excellentes relations avec l'AREAL (association régionale des organismes HLM d'Alsace) ainsi que son directeur, Monsieur Denis RAMBAUD. Ils seront donc également dans le protocole de la mise en place de ce nouveau règlement. Et, comme je l'ai dit la dernière fois – et je rassure tous mes collègues –, ce n'est pas figé. Nous nous donnons 6 mois. Ce règlement,

nous allons le mettre en place et, s'il y a des réajustements, nous pourrions le faire, ce n'est pas figé. Nous sommes là au service de nos concitoyens les plus fragiles.

Concernant la délégation à la pierre, je trouve que mon collègue réagit tard, car cela a été décidé il y a très longtemps. En revanche, concernant la réhabilitation énergétique, nous allons axer notre politique départementale de logement sur ce champ. Je veux d'ailleurs rappeler que tout l'argent que nous mettons dans le FSL, c'est purement volontaire. Et la politique de logement elle-même n'est pas obligatoire : elle est volontaire. Vous l'avez bien vu, nous l'avons voté : tout ce qui est volontaire n'est pas obligatoire ; il y a donc des restrictions. Nous avons décidé ensemble de rendre la délégation à la pierre. Ce n'est pas aujourd'hui que nous allons encore évoquer cela.

Merci.

### **M. le Président**

Philippe ?

### **Philippe TRIMAILLE**

Oui, simplement et très rapidement pour relever un point qui ne fait que confirmer le bien-fondé de mon analyse. Ma collègue nous indique qu'elle a rencontré les bailleurs le 23 mai, s'agissant d'une décision qui a été effective à compter du 1<sup>er</sup> mai. Donc, rencontrer les interlocuteurs après avoir décidé, je maintiens, ce n'est pas la bonne méthode. On discute d'abord. On décide en ayant construit ensemble le dispositif qui est le plus performant, d'autant plus lorsqu'il s'agit de prendre des mesures au service de nos concitoyens qui sont les plus en difficulté.

### **M. le Président**

Fatima.

### **Fatima JENN**

Quand je parle de la rencontre avec les bailleurs, c'étaient uniquement les bailleurs. Mais nous avons rencontré l'Etat, les bailleurs et tous les partenaires du FSL pendant la réunion du plan départemental du logement des personnes défavorisées. Rappelez-moi, Yann, c'était le 16 février ? C'est cela ? C'était quand ? En tout cas, bien avant. Nous avons rencontré tous les partenaires, y compris l'Etat, bien avant le 1<sup>er</sup> mai. Mais il est vrai que les bailleurs sociaux, je les ai rencontrés le 23 mai.

### **M. le Président**

J'ai l'impression que nos collègues sont suffisamment éclairés sur ce sujet, que les arguments ont été largement échangés, que nous ne sommes, en l'occurrence, pas directement sur le sujet du FSL, mais sur le volet énergie. J'en reviens donc au rapport.

**FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT VOLET ENERGIE  
RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC EBM, EDF, ENGIE ET VIALIS**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

-approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions de partenariat 2015-2016 avec EBM et VIALIS et les conventions de partenariat 2016 avec EDF et ENGIE, ci-jointes à la présente délibération,

-indique que les contributions en découlant sont versées directement par les fournisseurs d'énergie sur le compte spécifique du FSL géré par la CAF pour un montant égal à 30 % des dépenses engagées par le FSL au bénéfice de leurs clients en N-1.

Qui est contre ce rapport sur l'énergie ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Merci à vous pour ces échanges instructifs sur le FSL.

Nous passons à la douzième commission. Pierre.

### **Pierre BIHL**

Merci Président. La douzième commission présente 4 rapports.

Le premier concerne l'adoption du procès-verbal de la dernière séance plénière, qui s'est tenue le 18 mars, qui n'appelle pas de commentaires particuliers.

Les deux rapports suivants sont des communications. Le premier : le compte rendu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice. Et une communication concernant le rapport d'activité 2015.

Deux mots sur le dernier rapport qui concerne les ressources humaines. Il a pour objet d'approuver la mise en place du dispositif des contrats uniques d'insertion et des contrats d'accompagnement dans l'emploi, les CUI et CAE, au sein de notre collectivité, et d'autoriser le recrutement de 27 personnes à ce titre.

Par ailleurs, il vous sera proposé de valider la suppression d'un emploi de psychologue à la Cité de l'Enfance, qui sera remplacé par un emploi de chef de service.

Je reviens aux contrats d'insertion. Ces contrats viseront prioritairement l'insertion professionnelle de bénéficiaires du RSA – c'est important de le souligner – et seront exclusivement destinés aux collègues haut-rhinois. Les salariés titulaires de CUI et CAE interviendront en appui des équipes en place, sans s'y substituer. Il est important d'ajouter également que ce recrutement de ces 27 CUI et CAE, à compter de la rentrée scolaire prochaine, complètera les 15 contrats d'avenir que nous avons déjà souscrits.

Je laisse le soin à notre rapporteur, Fabienne ORLANDI, de nous présenter les délibérations.

### **M. le Président**

Fatima JENN ?

**Fatima JENN**

Je voudrais ajouter quelques informations concernant le contrat. La politique départementale d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA s'appuie sur différents volets, dont notamment le financement de contrats aidés et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Ainsi, le Département contribue à hauteur de 4,5 M€ en 2016 au financement de 1 160 contrats aidés. Ces contrats permettent aux bénéficiaires du RSA de mettre le pied à l'étrier en travaillant dans le secteur marchand, les collectivités territoriales, les maisons de retraite, les hôpitaux et collèges, les chantiers d'insertion, etc. En 2016, le Département engage également 5 M€ pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par des référents en structures d'insertion. Soixante structures réparties sur l'ensemble du territoire haut-rhinois contribuent à cet axe. 9 700 places d'accompagnement sont ainsi offertes en structures d'insertion qui vont de l'accompagnement social du plus précaire jusqu'au retour à l'emploi. Voilà ce que je voulais ajouter par rapport à ce que vient de dire mon collègue Pierre BIHL.

**M. le Président**

Merci, Fatima, pour ces précisions.

Fabienne, pour la présentation très synthétique des rapports.

**Fabienne ORLANDI****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VENDREDI 18 MARS 2016**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion publique du vendredi 18 mars 2016, joint en annexe de la présente délibération.

**M. le Président**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

**Fabienne ORLANDI****COMMUNICATION COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE DES ACTIONS EN JUSTICE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne acte au Président de la communication relative à la délégation donnée au Président du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice pour la période du 1er novembre 2015 au 30 avril 2016.

**M. le Président**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

**Fabienne ORLANDI**

## **COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITES 2015**

Le Conseil départemental donne acte au Président du Conseil départemental de la communication relative au rapport d'activités des services de l'année 2015.

**M. le Président**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

**Fabienne ORLANDI**

## **LES RESSOURCES HUMAINES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve la mise en oeuvre du dispositif des Contrats Uniques d'Insertion – Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) au sein de la collectivité ;
  - autorise le recrutement de vingt-sept (27) personnes, à raison de 20 heures hebdomadaires, dans le cadre de ce dispositif pour les affecter exclusivement au sein des collèges départementaux ;
  - autorise le Président du Conseil départemental à procéder à la demande d'aide relative au CUI-CAE octroyée, le cas échéant, par l'Etat et à la percevoir ;
  - autorise le Président du Conseil départemental à signer les contrats de recrutement des salariés en CUI-CAE et à verser leurs salaires ;
  - décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet de psychologue affecté à la Cité de l'Enfance et modifie, en conséquence, le tableau des emplois de la collectivité.
- Les crédits nécessaires au financement du dispositif CUI-CAE sont inscrits au budget.

**M. le Président**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

Merci pour cette douzième commission. Nous allons terminer notre séance publique avec le vote de trois motions. Si vous en êtes d'accord, je les présente successivement.

La première motion concerne la limitation du recours au travail détaché pour nos marchés publics. Vous le savez, la directive de droit européen de 1996 qui encadre le détachement de travailleurs, définit le travail détaché comme l'exécution d'un travail sur le territoire d'un Etat membre autre que l'Etat sur lequel le salarié travaille habituellement et ce, durant une durée limitée. En moyenne, les missions ont une durée de 4 mois. Les chiffres révèlent une augmentation du détachement entre 2010 et 2014 de 45 %. On a donc une augmentation du nombre de travailleurs détachés de 45 %. C'est un sujet récurrent lorsque des artisans vous disent qu'ils sont aujourd'hui confrontés à cette concurrence des travailleurs détachés. Il faut savoir aussi que la France est le deuxième pays européen, derrière l'Allemagne, à accueillir de la main d'œuvre ainsi détachée, avec 400 000 travailleurs détachés en 2014. Les secteurs les plus concernés sont le bâtiment, mais aussi – et on l'oublie parfois – l'industrie.



Plusieurs dérives ont émergé avec le développement de cette pratique. D'une part, du point de vue de la sécurité des chantiers, le détachement de travailleurs peut être une source de danger, compte tenu des difficultés de compréhension des consignes pour les personnes ne maîtrisant pas la langue française. Or, assurer la sécurité de tous les intervenants sur les chantiers est une nécessité pour les maîtres d'ouvrage que nous sommes. D'autre part, ce dispositif génère une concurrence déloyale – c'est un autre aspect –, puisque, malgré la garantie d'un noyau dur concernant le droit applicable à ce personnel dans le pays de détachement, avec notamment le salaire minimum et des conditions de travail propres au pays d'accueil, les charges sociales correspondent à celles du pays d'origine. Et les offres des entreprises faisant appel à cette main d'œuvre présentent donc des tarifs bien inférieurs. Il y a un troisième aspect : la responsabilité accrue des maîtres d'ouvrage rend la prise en compte de ces dérives indispensable, tant en amont des consultations que lors de l'exécution des opérations.

Je vous propose donc qu'une réflexion soit initiée au sein de notre collectivité, afin d'étudier les modalités envisageables, tout en garantissant le respect des principes de la commande publique. Cette réflexion pourrait porter sur l'intégration dans les marchés publics, à titre expérimental, de la clause appelée Molière, qui concerne la sécurité sur les chantiers. Cette clause pourrait obliger le titulaire du marché, au titre de la protection des salariés, à s'assurer que tout salarié présent sur le chantier comprenne les consignes et les règles de sécurité. Il pourrait également être envisagé un contrôle renforcé du respect de la législation encadrant le travail détaché ainsi que la détection des offres anormalement basses. Le Département du Haut-Rhin, par cette motion, souhaite s'inscrire dans cette démarche, à l'instar d'autres collectivités, afin de limiter le recours abusif au détachement de travailleurs dans le cadre de ses marchés publics.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Nous étions à Altkirch samedi dernier. La plupart des chefs d'entreprise étaient présents, et je les ai interrogés. Il s'agissait essentiellement d'entreprises locales, du bassin de vie d'Altkirch. Ils utilisent tous leur propre personnel, et il n'y a pas de salarié détaché. Donc, a priori, dans notre département, cela ne fonctionne pas trop mal. Mais il faut que nous puissions envisager de mettre cette clause Molière dans nos cahiers des charges : la compréhension du français pour éviter ces excès.

### **Olivier BECHT**

Dans le contexte actuel, il convient d'être prudent, pour ne pas rajouter... Voilà. En fait, les travailleurs détachés représentent environ 0,7 % de l'emploi total dans l'Union européenne. Mais cela constitue clairement une sorte de « dumping ». Et je pense que ce type de motion est bien parce que cela permet au Département de donner l'exemple à d'autres collectivités ainsi qu'à certaines entreprises, en disant qu'il faut veiller à ce que ces pratiques n'instaurent pas un dumping qui soit défavorable. Mais c'est également un appel à ce que nous puissions, en Europe, aujourd'hui, définir des règles qui soient les mêmes pour tous et empêcher ce type de dumping.

### **M. le Président**

D'autres remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Cette motion est adoptée.

Je vous propose une deuxième motion portant sur le maintien du régime actuel des cours d'enseignement religieux en Alsace Moselle.

Vous le savez, l'enseignement religieux dans les établissements publics en Alsace-Moselle a un caractère obligatoire dans le cycle primaire et secondaire, y compris les collèges et lycées, selon plusieurs lois françaises et allemandes, et notamment la loi Falloux du 15 mars 1850. Ce caractère obligatoire a été réaffirmé plusieurs fois, notamment par le Conseil d'Etat en 2001. Cependant, si le caractère obligatoire s'impose aux établissements scolaires, il ne s'impose pas aux élèves, lesquels peuvent être dispensés, à l'initiative des parents. D'ailleurs, vous êtes nombreux ici à être parents ; pour ceux qui voulaient dispenser leur enfant, il n'y avait jamais la moindre difficulté pratique par rapport à cette question.

L'Observatoire de la laïcité, rattaché au Premier Ministre, s'est penché sur l'ensemble du régime local des cultes dans les trois départements d'Alsace Moselle et a formulé, en mai 2015, des préconisations concernant notamment les cours d'enseignement religieux. Ainsi, l'Observatoire suggère que les élèves ne souhaitant pas suivre les cours de religion en Alsace-Moselle ne soient plus tenus de demander une dispense, comme c'est le cas actuellement, mais que ces élèves fassent plutôt une démarche volontaire d'inscription. L'heure d'enseignement religieux serait ainsi considérée comme une simple option, en supplément du temps d'enseignement.

Suite à ces préconisations, le Ministre de l'Education Nationale, Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, a consulté les élus alsaciens et mosellans en vue d'une évolution des conditions de l'enseignement religieux à l'école. J'ai reçu le recteur de Nancy et le recteur de Strasbourg, accompagnés de cinq autres personnes, la semaine dernière. Je leur ai exposé ma position personnelle. Je pense que tous les grands élus alsaciens, les parlementaires, partagent cette même position.

Je vous propose donc, en réponse à cette consultation, d'exprimer notre désaccord total et de demander le statu quo quant au maintien des dispositions actuellement en place pour organiser et proposer l'enseignement religieux dans le cadre scolaire. En effet, la proposition du gouvernement constitue un nouveau grignotage du droit local et nous paraît inacceptable. Par ailleurs, dans la période actuelle, alors qu'il faut lutter contre le renfermement communautaire et religieux, l'enseignement religieux dans les établissements publics constitue un atout pour permettre une ouverture d'esprit des élèves et pour lutter contre les préjugés ou la crainte des différences nées de la méconnaissance des autres cultes et autres cultures.

Daniel, tu voulais dire quelque chose ?

### **Daniel ADRIAN**

Merci M. le Président. Très rapidement, je voulais tout simplement saluer votre courage de nous avoir proposé cette motion, et en même temps dire que nous devons rester vigilants par rapport à notre droit local. En effet, il vrai que c'est par petits grignotages qu'il va disparaître. Nous le savons bien ; beaucoup d'élus le savent ; mais peu agissent. Je tenais à le dire.

Je voulais aussi rappeler qu'en tant que maire, je vais souvent dans notre école primaire. Et je me suis rendu compte au fil du temps que ce que l'on appelle cours de religion, c'est en fin de compte un cours de morale, d'une certaine morale, d'une certaine éthique de vie – appelons cela ainsi, plutôt qu'à travers ce mot de religieux.

Voilà ce que je voulais dire, et, en tout cas, surtout féliciter votre courage.

**Lara MILLION**

Je voulais abonder dans le sens [des propos] de mon collègue et féliciter aussi le courage du Président, parce que, par petits bouts, on déconstruit ce qui fait l'Alsace, son passé concordataire, son droit local. On déconstruit petit à petit, et d'en haut. Et je pense qu'il faut le dire. D'ailleurs, les effets sur les peuples se voient dans les référendums. La religion est un fait culturel, une partie de nous. Nos églises ne sont pas des salles de loisirs ou des réunions d'associations. C'est notre culture, nos traditions, notre histoire. Laisser le choix aux parents, comme vous l'avez dit, c'est important. Et cette motion est plus que nécessaire. Il faut rester vigilant, mais je pense même plus, il faut surtout nous mobiliser.

**M. le Président**

Merci. Raphaël.

**Raphaël SCHELLENBERGER**

Merci M. le Président. Moi aussi, je soutiens complètement votre fermeté sur ce dossier. On ne démembrer pas petit à petit le droit local. Et, dans le calme des votes de cette assemblée, je proposerai, M. le Président, qu'on vote, pour une fois, dans l'autre sens, dans le sens positif, et qu'on le fasse par assis-debout.

**M. le Président**

On manque d'exercice ? [*Rires.*] Cela existe dans le règlement de l'Assemblée Nationale, mais c'est lorsqu'il y a un doute. Mais je n'ai pas de doute sur le sens de la décision qui sera prise par notre assemblée. On peut toujours vérifier.

Qui est contre cette motion ? Qui s'abstient ? Je vous propose de tous rester assis, puisque nous avons adopté cette motion à l'unanimité.

Je leur ai aussi dit que s'ils décident de poursuivre dans ce choix, nous attaquerons le décret. C'est en effet par la voie réglementaire qu'ils peuvent modifier le Code de l'éducation. Que le service juridique me pardonne. Je vois notre directrice : encore une fois... Nous attaquerons le décret si jamais ils devaient le prendre. Mais j'ai entendu la déclaration du Président de la République hier : j'ai l'impression qu'ils ne veulent pas en rajouter. Olivier ?

**Olivier BECHT**

Je me demandais si, dans le pays, il n'y a pas d'autres priorités. La question qui se pose aujourd'hui consiste à se dire qu'on a quand même 5,5 millions de chômeurs, que l'Europe est en train de partir en lambeaux et que le gouvernement a encore du temps et de l'énergie à consacrer au détricotage de trucs qui marchent. C'est surtout cela qui est aberrant, c'est que l'on est en train de casser des trucs qui marchent pour les remplacer par des choses qui ne marchent pas forcément. C'est, hélas, à l'image de la politique du gouvernement.

**M. le Président**

Pour tout dire, il y avait la directrice académique. Cela fait 8 mois qu'elle est là. Je lui ai demandé : « Avez-vous reçu une lettre d'un seul parent pour se plaindre du mécanisme ? ». Elle a reconnu que non. Moi, je n'ai jamais eu la moindre plainte. J'ai également été surpris par l'importance de la délégation. Il y avait quand même sept personnes, deux recteurs, quatre voitures sur le parking. Je me dis que cela fait cher de la réunion. Leur démarche était presque théologique. Ils ont cherché à me convaincre... Après, lorsque l'on voit le pedigree des uns et des autres, on voit dans quel sens ils veulent aller.

Brigitte ?

**Brigitte KLINKERT**

Suite à ce qu'a dit Olivier BECHT, je voudrais ajouter que, peut-être, les autres Régions, Départements, communes pourraient s'inspirer de ce qui se passe en Alsace, concernant en l'occurrence l'enseignement religieux en Alsace et en Moselle. En effet, par les temps qui courent, on voit bien combien on a besoin de telles contributions pour mieux vivre ensemble et pour faciliter le dialogue entre les différentes communautés.

**M. le Président**

C'est un sujet. On ne peut pas dire cela à l'Assemblée Nationale, parce que cela donne l'impression que les Alsaciens veulent toujours imposer leur modèle à l'extérieur. Je pars toujours du principe qu'ils nous laissent tranquilles chez nous, pour ne pas généraliser, mais c'est une remarque tout à fait justifiée.

Le rapport a donc été adopté à l'unanimité.

Nous terminons avec une troisième motion, qui a été déposée par l'Association des Départements de France. Vous le savez, le Président de la République a annoncé, devant le Congrès des Maires, qui s'est tenu à Paris il y a 15 jours, trois semaines, que la baisse de dotation pour les communes serait réduite de moitié. Lara avait le sourire ; je lui ai dit : « Regarde, ce qu'il a déclaré, c'est uniquement pour les communes ». Et effectivement, lorsque nous avons interrogé le gouvernement, cela ne concernait que les communes. Vous allez me dire qu'il faudrait peut-être attendre l'Assemblée Générale des Départements de France pour que nous ayons le même type d'annonce. Il vaut peut-être mieux le demander avant.

Quel est donc le sens de cette motion ? Nous demandons simplement l'équité de l'Etat en matière de dotations. Parce qu'il souhaite pouvoir continuer à contribuer activement au redressement économique et social de notre territoire en accompagnant les publics les plus fragiles, en permettant l'accès aux services publics, en développant l'emploi local et en accompagnant les projets d'aménagement des territoires, le Conseil départemental du Haut-Rhin demande au gouvernement de diviser par deux la baisse de la dotation initialement prévue en 2017, comme cela a été le cas pour les communes et les intercommunalités.

Des questions ? Des oppositions ? Non. Rapport adopté.

Il est 16h19. S'il n'y a plus de questions, plus d'observations, je vous remercie de votre attention, la séance est levée.

*La séance est levée.*